

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre, 1 franc
Francs 44, pris au bureau
Francs 43 franco à la poste.

SOMMAIRE. — Toast du roi d'Angleterre à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo. — Mort de Sieys. — Distribution des eaux à Paris. — M. Nesselrode et lord Durham. — Nouvelles d'Alger. — Chasse de Youssouf. — Octroi de la ville de Bruxelles. — Intérêts municipaux. — Feuilleton. Le général Allard. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 juin. — La revue de la garde royale a eu lieu samedi, comme on l'avait annoncé. Avant la revue, le prince d'Orange a donné, à son hôtel, un déjeuner splendide auquel ont assisté le prince de Oldenbourg et d'autres officiers de distinction.

Le nombre des troupes qui assistèrent à la revue était de 5000 environ. Une foule immense y a assisté. Le duc de Wellington a beaucoup été applaudi.

Le soir, le duc a donné le grand dîner militaire, qu'il a coutume de donner tous les ans. Le prince d'Orange et les officiers généraux d'état-major étaient au nombre des convives. La table offrait un coup-d'œil imposant, elle était couverte d'une multitude d'objets en or et en argent que le duc a reçus en cadeau des divers souverains alliés. Le roi est arrivé vers sept heures, accompagné du prince d'Orange. Le duc les reçut à l'escalier et les conduisit à la magnifique galerie, où ils furent immédiatement servis. Après le lever du service, le duc porta un toast au roi. S. M. en exprimant le plaisir qu'elle éprouvait de se trouver au milieu d'une société nombreuse de guerriers dont le courage a eu pour résultat de rétablir la paix en Europe, a déclaré que son intention était de maintenir cette paix par tous les moyens en son pouvoir.

Le duc porta ensuite un toast au prince d'Orange. Puis le roi se leva et but à la mémoire des soldats qui succombèrent à Waterloo. Le roi porta un toast au duc de Wellington. Ces divers toasts ont été beaucoup applaudis.

FRANCE.

Paris, le 20 juin. — M. Sieys est mort hier, âgé de 88 ans. L'abbé Sieys, tour à tour membre de la constituante et de la convention, directeur et consul de la république, a joué, comme chacun sait, un grand rôle dans la première révolution. Depuis plusieurs années il avait perdu l'usage de presque toutes ses facultés intellectuelles.

Le préfet de la Seine s'est rendu hier à Belleville, pour constater l'heureuse réussite de la belle et utile entreprise qui a pour objet de distribuer les eaux de la Seine dans les localités situées à deux lieues du fleuve et à plus de trois cents pieds au-dessus de son niveau. A un signal donné, la machine à vapeur, située au bas de la montagne, a été mise en mouvement, et en moins d'une heure, l'eau, franchissant une distance de trois quarts de lieue, et s'élevant à une hauteur de 210 pieds, s'élança dans le bassin avec une abondance de 916 litres par minute. Après avoir visité le réservoir, de la contenance de 700,000 litres, et qui se remplit en treize heures, le préfet est descendu à Cha-

LE GÉNÉRAL ALLARD.

M. le général Allard a quitté Paris lundi matin; dans quelques jours il aura quitté la France. Il retourne à Lahore par Rio-Janeiro, le Cap, l'île Bourbon, Calcutta, Delhi; et vers le milieu du mois de novembre prochain, si aucun accident n'interrompt son voyage, il traversera le Sutledge à Lodhana, dernière station militaire de l'empire britannique sur les frontières du royaume de Runjet-Sing. Une corvette de l'état attend à Brest M. le général Allard. Après avoir transporté des troupes françaises dans l'île Bourbon, ce bâtiment continuera sa route jusqu'aux Indes.

M. le général Allard laisse en France, à Saint-Tropez, sa femme indienne et ses cinq enfants, qu'il a ramenés de Lahore pour leur faire donner une éducation française. Il laisse à Paris un jeune Indien, fils adoptif de Runjet-Sing, qu'on a souvent remarqué en compagnie du général. Le général Allard retourne à Lahore, avec le titre de chargé d'affaires du roi des Français, pour que cet utile patronage nous soit assuré dès aujourd'hui. Dans un autre temps, l'Angleterre aurait pu concevoir quelque ombre de la mission quasi-officielle du général Allard; mais aujourd'hui cette démarche du gouvernement français, à laquelle il faut bien d'ailleurs se garder d'attacher une importance exagérée, cette démarche ne peut que lui plaire. La concurrence des intérêts français n'est pas sérieusement à redouter pour la Compagnie des Indes, si jalouse qu'elle soit du monopole qu'elle exerce de fait dans son vaste empire. Calcutta est un port libre, et la navigation de l'Indus qui conduirait nos produits directement à Lahore est, en ce moment, une des entreprises que la Compagnie favorise le plus. Dans l'ordre des intérêts commerciaux, elle

bonne voir fonctionner la machine à vapeur, dont le feu facile et l'énergie puissante ont excité l'admiration de toutes les personnes présentes.

Des lettres particulières de Saint-Petersbourg, qui sont arrivées hier par voie extraordinaire à Paris, annoncent qu'une vive contestation aurait eu lieu le 2 juin, entre M. de Nesselrode et lord Durham, au sujet de la conduite équivoque de l'ambassadeur russe à Constantinople. Lord Durham a mis, dit-on, sous les yeux de M. de Nesselrode la preuve que l'affaire Churchill a été provoquée par les manœuvres de M. de Boutenief. Il a insisté sur le rappel de M. de Boutenief, comme unique moyen de donner une satisfaction réelle et de maintenir la bonne harmonie entre les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg, à Constantinople comme ailleurs.

M. de Barante, à ce qu'on assure, a interposé ses bons offices. M. de Nesselrode a, suivant la tactique habituelle de la Russie, contesté la validité des témoignages allégués, et les a taxés de calomnies inventées par les ennemis du gouvernement russe. Cependant ce ministre a promis que la satisfaction réclamée serait accordée, si les faits étaient constatés: il a expédié en conséquence, en courrier à Constantinople, un employé de la chancellerie. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre en ont aussi expédié un de leur côté à leurs gouvernements respectifs. (Messager.)

Voici quelques nouveaux détails donnés par le Toulonnais sur le camp de la Tafna et d'Oran:

« L'armée a pour vingt jours de vivres de toute nature. Aux six blockaus qui étaient déjà placés, on en a ajouté deux nouveaux, ce qui rend le camp imprenable, ne fût-il gardé que par 5 ou 600 hommes.

« Mustapha-Ismaïl est allé visiter le vaisseau le Nestor. Lorsqu'il est redescendu à terre, les vaisseaux l'ont salué chacun de neuf coups de canon, ce qui lui a causé une bien vive satisfaction.

« L'intention du général Bugeaud est d'aller directement avec tout son monde à Temcen pour ravitailler le bataillon qui s'y trouve. Il marchera ensuite contre les tribus insoumises pour les punir de s'être jointes à Abdel Kader pour nous attaquer. La colonne se dirigera ensuite sur Oran, en traversant la province dans sa plus grande longueur. On laissera 1,200 hommes au camp de la Tafna. L'armée commencera ses opérations sous peu de jours. On pense que cette campagne durera près d'un mois.

« On écrit de Bone le 1^{er} juin 1836:

« Notre camp Clausel est presque entièrement terminé; il est magnifique: un village au pied de ce camp est tracé, et on accorde du terrain à tous ceux qui en demandent.

« Deux Turcs déserteurs des troupes du bey de Constantine sont arrivés dernièrement ici, et nous

ne nous craint donc pas, il faut bien l'avouer. Dans l'ordre politique, loin de redouter l'influence française auprès du maharajah de Lahore, il est permis d'affirmer qu'elle souhaite que cette influence soit réelle; car, dans l'état des relations entre l'Angleterre et la France, un général français résidant à Lahore, un chargé d'affaires français qui commande à une armée de soixante mille hommes, dans un pays fermé de tous côtés et défendu par une population belliqueuse, est la meilleure sentinelle avancée que la Compagnie puisse avoir d'un certain côté, où il est bien certain aujourd'hui que toute sa jalousie et toute sa sollicitude se concentrent exclusivement.

Je puis donc, sans craindre de brouiller le général Allard avec la Compagnie des Indes, qui professe pour notre brave compatriote une très haute estime, dire tout haut qu'il retourne à Lahore avec un brevet de chargé d'affaires français. J'ai d'ailleurs quelques raisons de croire que la Compagnie des Indes en sait là-dessus beaucoup plus que moi.

Le général Allard a deux moyens principaux de servir les intérêts du commerce français dans l'Inde; transmettre des renseignements exacts sur la fabrication des châles de Cachemire, et faciliter l'introduction en France des laines du Punjab qui sont magnifiques, à très-bas prix, et qui fourniraient d'immenses ressources à notre industrie manufacturière. Mais il y aurait injustice à ne pas reconnaître la difficulté d'obtenir promptement ces résultats. Le général Allard y peut quelque chose, Runjet-Sing y peut beaucoup; le temps beaucoup plus encore. Ce qu'il importe à la France, c'est que de bonnes relations s'établissent par l'entremise de notre compatriote; alors le commerce français prendra confiance. Tout au rebours de l'esprit français qui est bien le plus hardi et le plus remuant du monde,

ont appris que ce bey se trouvait dans la plus fâcheuse position. Les secours qu'il avait demandés aux habitans du Zahara lui ont été refusés. Il est réduit à 2,000 hommes de troupes qu'il ne peut plus solder. Les Kabiles l'abandonnent; son camp est au pied de la ville, et les habitans, que ses exactions irritent, nous attendent tous les jours. Il ne sort plus de sa forteresse, dans laquelle il a fait transporter ses femmes et tout ce qu'il a de précieux, ainsi que quelques pièces de canon qui ne lui seront pas d'une grande utilité, puisque les canonniers lui manquent. Il est sans munitions. Beaucoup de tribus éloignées, qui ont à se plaindre de l'ancien bey, sont venues se soumettre au nôtre.

« A défaut de combats, il faut que je vous raconte une chasse qui a eu son côté tragique. Avant hier, ayant appris qu'une lionne énorme était venue roder aux environs du camp, Youssouf sortit avec les spahis. Aussitôt qu'on eut aperçu l'animal se retirant tranquillement, une grêle de balles lui fut envoyée, une de ces balles s'égarait et alla casser la cuisse d'un spahi. Cette décharge, au lieu de tuer la lionne, la mit dans une horrible fureur.

« On était au milieu des broussailles; elle se mit à bondir par dessus, et tomba sur les spahis, et dans un instant en marqua trois à son chiffre. Alors Youssouf fit battre en retraite, disant à ses hommes qu'il fallait se retirer, puisqu'ils ne voulaient pas attaquer la lionne à la baïonnette. Les spahis voulurent rester, promettant de ne pas tirer, et jetant devant Youssouf la poudre de leurs bassinets. Il choisit alors dix d'entre eux pour aller attaquer la lionne, mais tous les suivirent. Ils se présentèrent avec un double bournois roulé autour du bras, et la lionne s'étant précipitée dessus, ils la tuèrent à coups de baïonnettes.

« La lionne abattue, on trouva un lionceau de taille, qui, furieux, vint se précipiter sur deux ou trois chevaux, et enfin, se jeter sur celui d'un des plus braves spahis (Chefgui). Celui-ci chercha deux fois inutilement à le faire tomber à coups de crosse; mais ne réussit à l'étourdir qu'au troisième coup. Alors il sauta de cheval, saisit l'animal par la tête, et, aidé de ses camarades, parvint à l'enchaîner. On l'emmena au camp, où tous les jours il ne fait que rugir.

« Avant 1830 on comptait sous les rues de Paris environ 40,000 mètres d'égouts.

« De 1830 à 1834, on en a construit 21,960 mètres.

« En 1835, il en a été fait 5,028 mètres.

Cette année, outre les 1,500 mètres environ qui sont en ce moment en construction sur les places Maubert et de la Concorde, dans les rues de Provence, Hauteville, Laffitte, de Bourgogne, etc., 2,228 mètres à construire encore, dans les quartiers de l'Assomption, du faubourg Saint-Honoré et du

le commerce français est casanier et timide; il craint les aventures; un risque l'épouvante; il a peur de la distance, il ne croit pas aux bienfaits du temps. Un fameux fabricant de châles français s'est entretenu avec le général Allard sur les moyens de transporter en France des procédés de la fabrication indienne; et tout ce qu'il en a appris n'a fait qu'aiguïser sa curiosité sans la satisfaire. La conclusion de cet entretien a été cependant qu'il faudrait expédier de Cachemire à Paris un ouvrier habile, un dessinateur, un métier; mais la dépense paraît effrayante, et il n'en est plus question. J'ai donc raison de dire que le temps seul pourra mûrir les bons germes que le général Allard va semer pour nous dans l'Inde. Attendre merveilles de sa mission, c'est compter beaucoup moins sur les obstacles de toute nature qu'elle d'infailiblement rencontrer, que sur le dévouement du général Allard à son pays, dévouement qui est en effet inépuisable.

Le général Allard a reçu du gouvernement français, et il emporte dans l'Inde une riche provision d'armes de toute espèce, sabres, fusils, cuirasses; un parc d'artillerie en miniature, objet d'un grand prix et d'une admirable exécution; une collection de médailles modernes en or et en argent; le tout en retour du magnifique médaillon dont il a fait cadeau à la Bibliothèque royale, et dont M. Prinsep lui avait offert, dit-on, 250,000 francs. Ces objets appartiennent au général Allard qui en fera très-probablement hommage au roi de Lahore; mais il est à craindre que S. M. Punjabiennne ne traite pas avec tout le respect qu'ils méritent nos charmans modèles d'artillerie, et qu'elle ne les prenne pour des joujoux destinés à ses enfants. C'est assurément le plus grand risque qu'ils puissent courir.

MM. les professeurs du Jardin du Roi ont adressé de nombreuses requêtes au général Allard, qui leur a promis

Roule, évalués 295,000 francs, seront adjugés en trois lots, les 27 et 29 juin prochain, à l'Hôtel-de-Ville.

Paris aura ainsi, à la fin de l'année, 70,708 mètres d'égoûts, qui auront coûté à faire construire plus de 10 millions de fr.

— La ville de Blois avait offert au gouvernement de contribuer pour une somme fixe de trente mille francs aux dépenses qui restent à faire à l'antique château de cette cité. Le ministre a accepté cette offre. Ainsi les travaux vont être suivis et complétés avec célérité.

— Les nouvelles de Madrid du 13 et celles du 14 arrivées par voie extraordinaire ne nous apprennent rien de nouveau. Cordova n'était pas encore reparti pour son quartier-général. Un conseil de ministres avait eu lieu le 13, jour de l'arrivée du nouveau ministre de la guerre, le général Mendez Vigo. On s'étonnait beaucoup à Madrid de la lenteur de Cordova qu'on ne pouvait s'expliquer.

M. Isturitz poursuit toujours le cours de ses opérations. Tous les fonctionnaires suspectés d'une opinion libérale et peu disposés à transiger avec les volontés absolues du premier ministre sont renvoyés sans pitié.

BELGIQUE.

Bruxelles, 22 juin. (Trois heures.) — La dépréciation de Londres a dérangé les calculs qui reposaient sur une hausse, d'abord faible et à 44 1/4 argent, les obligations Ardois sont revenues au cours de 44 3/8 argent à toutes échéances. Le cours de Paris est tenu secret.

Après la cote, il reste 44 3/8 argent courant du mois, 4 1/2 dans le mois prochain. Les anciennes différées sont très-demandées.

Anvers, (deux heures.) — Ardois 44 3/8 argent. Amsterdam, 21 juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/8 7/16 3/8, 5 p. c. 101 15/16 102 1/8 101 15/16, billets de chance 24 7/8, syndicat 97 15/16 98, société de commerce 174 1/2 174, Ardois pièces de 85 liv. 43 5/8 3/4 5/8, grosses pièces 42 15/16 43 1/2 15/16, différée ancienne 15 3/16 1/4 3/16, nouvelle 20 1/2, passive 13 1/8 3/16; brésiliens 87 1/4 3/8.

Paris, 21 juin. — Ardois 43 1/4 (hausse 3/8.) Londres, 20 juin. (1 heure.) — Notre bourse a été faible, sans cause bien connue; il y a eu réaction sur les obligations espagnoles. Consolidés 92 1/8; belges 102 1/4; hollandais 102 1/2 p. c. 57 1/2 à 1/8, 5 p. c. 102 1/4 7/8 3/4 à 1/2; Espagnols active au comptant 42 5/8 1/2 3/8 à 1/2, au 30 courant 42 5/8 3/8 3/4 3/8 5/8 à 1/2, passive 13 1/8 3/8 1/4 à 1/8, différée 20 3/8, portugais 5 p. c. 81 1/2, 3 p. c. 53 1/2 à 3/8; brésiliens 87.

— M. Rademacker, consul-général du Brésil en Belgique, a nommé M. Charles Wielmacker chancelier de son consulat à Bruxelles.

— Le produit des taxes municipales de la ville de Bruxelles, pendant les cinq premiers mois de 1836, dépasse de 137,000 francs le produit des mois correspondants de 1835. Ce résultat avantageux est dû à plusieurs causes : à l'accroissement de la population, suite de l'activité et de la prospérité industrielle; aux étrangers, de plus en plus nombreux; aux visiteurs qu'amène le chemin de fer, et enfin à une surveillance plus stricte, ainsi qu'à la répression plus sévère de la fraude.

(Union.)

— Outre le service de la locomotive sur les routes ordinaires qui serait établi de Bruxelles sur Hal, on parle beaucoup d'une estafette à vapeur, que M. LeFebvre-Meurat établirait de Paris sur Bruxelles, et qui se composerait d'un remorqueur avec plusieurs roues enchaînées d'après le système Marchal. Un seul ruban de bandes de fer aux sabots, attachées par des charnières, réunirait toutes les roues de l'attelage de chaque côté, et les deux roues de devant ainsi que les deux dernières seraient exhaussées, de sorte que le frottement de la chaîne entre le sol et la roue se

de leur envoyer de véritables chèvres du Thibet, toutes sortes de graines, de plantes et d'animaux. L'Institut l'a chargé de rechercher les sources de l'Indus; mais l'Institut a oublié que cette recherche exige d'énormes dépenses de temps et d'argent. La société asiatique lui a soumis un grand nombre de questions scientifiques et géographiques, auxquelles il répondra dans les loisirs de la tente; enfin, cette même société lui a remis des lettres pour Runjet-Sing, dans le but d'obtenir la permission d'inscrire son nom royal sur la liste de ses membres étrangers.

Tel est le peu près le bagage diplomatique, industriel, académique et scientifique du général Allard. J'oubliais une boîte enrichie de diamans que le roi des français envoie au radjah de Lahore, avec son portrait et une magnifique page de parchemin in-folio, toute couverte de broderies d'or, de précieux dessins et de métaphores orientales. J'oubliais encore (et j'aurais mieux fait de perdre complètement la mémoire; car me voici encore entraîné dans un long récit); j'oubliais les cadeaux envoyés par le roi à la souveraine de Serdanah, à la vieille et illustre Simrou-Begghum.

La princesse qui règne aujourd'hui à Serdanah a eu un grand malheur; elle a été mal jugée par Victor Jacquemont, dans sa correspondance indienne, qui est à peu près le seul document que nous aimions à consulter aujourd'hui sur l'Inde anglaise; et tel est le mauvais renom dont elle jouit maintenant parmi nous, que c'est sans espoir de succès, mais uniquement par amour de la vérité, que j'entreprends la réhabilitation de cette princesse, d'après des notes du général Allard, rédigées pour le roi avec une fidélité scrupuleuse par le savant M. Jouannin. On peut trouver que j'aime un peu trop les réhabilitations historiques; car j'ai successivement défendu Runjet-Sing, si étrangement défigurés par les biographes, Youssouf-Bey, objet

trouverait amorti et ne ralentirait pas la vitesse du convoi. On pense que la première expérience sera faite dans une quinzaine de jours.

— Comme preuve de l'accroissement de nos relations commerciales, nous signalons le mouvement du port de Bruges; en trois jours y sont entrés 8 navires chargés, venant de l'étranger. Cette ville reviendra probablement à son ancienne prospérité, par l'adoption d'un système accordant à notre marine les avantages que toutes les nations commerçantes font à leur pavillon. (Belge.)

LIÈGE, LE 23 JUIN.

Par arrêté royal du 18 du présent mois, un brevet d'invention, de dix années, est accordé au sieur Bruggeman (Jean), domicilié à Gand, pour une nouvelle broche à ailette applicable aux métiers à filer le coton et le lin et appelés continus.

Le vicomte de Moereman d'Harlebeke (Charles-Marie-Ghislain), conseiller de régence de la ville de Gand, est nommé commissaire de l'arrondissement administratif de Gand.

Par arrêté du même jour, sont nommés lieutenants-quartiers-maîtres dans la garde civique de la ville de Liège :

Au 3^e bataillon de la 3^e légion, le sieur Terwagne (Victor), banquier, en remplacement du sieur Raskinet (J. H.), démissionnaire.

Au 1^{er} bataillon de la 4^{me} légion, le sieur Bellefroid (Richard), négociant, en remplacement du sieur Piret (Pierre-François), démissionnaire.

— Par arrêté du 13 juin 1836, le roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme, dite société anversoise, pour l'éclairage par le gaz d'huile de résine.

— On peut se rappeler un tambour-major de fort haute taille, de la 1^{re} division, qui avant la révolution tenait garnison à Liège. Voici ce que nous lisons à propos de cet individu dans le *Journal de Ferviers* :

« Les habitants de cette ville se souviennent peut-être encore aujourd'hui avoir vu ici, il y a quelques années, un jeune homme du village de la Reid, remarquable autant par sa haute taille que par sa bonne mine. Admis, vers 1828, dans l'armée des Pays-Bas comme tambour-major, il la quitta dans le dessein de voyager. Sa taille démesurée a excité la curiosité des principales villes de France et d'Italie; nous apprenons qu'il est aujourd'hui à Parme, capitale des états de l'archiduchesse Marie Louise, et que ce géant, dont le corps s'est développé encore depuis qu'il est sorti de notre pays, a maintenant huit pieds quatre pouces de hauteur et qu'il pèse 316 livres. Ce jeune homme offre assurément le phénomène le plus remarquable qu'on ait vu depuis long-temps. »

— On lit dans un journal de cette ville :

« Un affreux malheur vient d'arriver dans une petite ferme du hameau de Waterscheide, sous la commune de Genck (Limbourg), habitée par la famille Banens; des huit personnes, dont se composait le ménage, trois ont succombé immédiatement, après d'horribles souffrances, et en voulant se rendre à l'église, une quatrième vient de mourir et deux autres sont encore dangereusement malades; toutes pour avoir mangé dimanche dernier d'une fournée de pains dont on croit que la pâte a été mélangée avec une certaine dose d'arsenic. On a, par forme d'essai, donné de ce pain à des chiens et à des poules, et la mort en est résultée; jusqu'à ce jour on n'a pu découvrir si c'est un crime qui a été commis, ou si c'est l'effet d'une négligence. »

d'une diatribe récente; et maintenant, je demande justice pour la reine de Serdanah, contre notre compatriote Victor Jacquemont. Mais n'importe; cette mission me plaît; j'aime à défendre les absents quand leur cause est bonne, et les gens qui sont loin quand je soupçonne qu'ils ont raison. Je vais donc vous raconter, en peu de mots, l'histoire authentique de Simrou-Begghum, princesse de Serdanah.

Serdanah est un pays situé entre le Gange et la Djemma, au N. N. E. de Delhi, à quelques lieues de Meerut, et forme une enclave sur le territoire britannique. Un français, nommé Sombre, simple soldat de la garnison de Chandernagor, étant venu servir sous les ordres du nabab de Patna, avait réussi auprès de ce prince, et il jouissait d'un certain crédit à sa cour. Lors de la chute du nabab et de la dissolution de l'empire du grand Mogol au profit des Anglais, Sombre se mit à la tête d'un corps de partisans, combattit pour son propre compte, et parvint à former une petite principauté sur le territoire de Serdanah. Louis XVI récompensa son courage et sa fortune en lui envoyant, en 1776, un brevet de colonel.

Sombre avait épousé une chrétienne; mais l'usage des colonies lui permettait d'avoir une seconde femme, et il vivait maritalement avec une Persanne, que sa beauté avait rendue célèbre, et qui devait à la blancheur de son teint, avantage assez rare dans l'Indoustan, le surnom de *Simrou*, « visage d'argent, blanc comme l'argent. » Nous dirions ici blanc comme neige. Le surnom de *Simrou* se trouvait en même temps, avec une altération légère, l'équivalent du mot *Sombre* dans une bouche indienne.

Sombre mourut, laissant sa veuve légitime dans un grand embarras; car il n'avait confié ni à sa femme ni à son fils le secret du lieu où il avait caché ses trésors, et le gouvernement de Serdanah allait faire banqueroute, quand la

— La cour d'appel de Bruxelles vient de se prononcer récemment sur une question qui intéresse non-seulement le commerce et l'industrie, mais encore tous les citoyens; c'est celle de savoir si l'arrêté du 16 octobre 1830 et l'article 20 de la constitution ont abrogé l'article 37 du code de commerce, autrement dit, si pour former une société anonyme l'autorisation royale est encore nécessaire. Elle a décidé formellement qu'une société anonyme ne pouvait exister sans l'autorisation. Déjà, à la chambre des représentants, vers la fin de 1834, nous avions entendu M. Fallon soutenir et développer cette opinion contre MM. H. de Brouckere et Gendebien.

— En ce moment, les bateaux à vapeur établis entre New-York et Providence ne prennent qu'un dollar (5 francs) par tête, et la distance est de 200 milles (66 lieues de France).

— Si la Havane envoie à l'Europe d'excellents cigares, pour n'être pas en reste de politesse, l'Europe lui expédie un opéra italien qui jette l'excitation dans les têtes chaudes de cette contrée. Les deux colonnes de la troupe sont les signore Teriso Rossi et Clorinda Pantanelli, qui ont enlevé les suffrages dans l'opéra *I Capuletti*. M^{me} Rossi a obtenu aussi un éclatant triomphe dans *Chiara di Rosenberg*. Le basso Attilio Vaetellina est également goûté. On comptait sur une sear de M^{me} de Bériol, M^{me} Ruez Garcia, que malheureusement un rhumatisme paraît devoir empêcher de se faire entendre.

— Hier, au gouvernement provincial, a été adjugé le chemin de fer par voie de concession de péages entre le canal de Bruxelles à Charleroi et les carrières des pavés de Quénaest, à MM. Magis, d'Anvers, et Engels de Bruxelles pour un terme de 90 ans.

— Nous extrayons les lignes suivantes de la correspondance particulière de l'*Eclair* de Namur :

D'autres changements s'élaborent au second rang de l'administration militaire. Le général Prisse quitterait Anvers pour prendre la direction du personnel et M. Nypels passerait au commandement de la brigade des cuirassiers.

— On écrit de Namur, 21 juin : M. Vifquain, inspecteur des ponts et chaussées, est venu depuis peu à Namur, à l'effet d'examiner avec plusieurs membres de l'administration communale les deux tracés de la route de Hasselt aboutissant à la ville.

— On écrit de Hambourg, 3 juin :

Une chose vraiment digne d'être remarquée, c'est la hausse que depuis quelques mois certains métaux, tel que le zinc, le fer, le mercure, le plomb et l'étain ont éprouvée dans le commerce en gros. Il est vrai que si la consommation du fer s'est accrue d'une manière considérable, la construction des chemins de fer en est déjà une des causes. En Angleterre, la tonne de fer se vend 10 et demie à 12 livres sterling; ici à Hambourg, le tonneau se paye 28 m. c. Mais ce qui est le plus étonnant, c'est que le quintal de mercure payé, il y a quelques temps, 600 m. c. coûte actuellement 1300 et 1500 m. c. Cet article est fort recherché. Depuis long-temps le zinc a été l'objet d'un jeu de bourse qui ne ralentit pas. (*Journal allemand de Francfort*.)

— Les fêtes d'Utrecht se sont terminées le 18 au matin. La procession aux flambeaux, faite la nuit précédente par les étudiants, a été la plus brillante dont on se souvienne.

— On écrit de Heidelberg, 14 juin :

« Un procès criminel produit en ce moment beau-

belle Persanne vint à son aide. Elle vendit tout ce qu'elle possédait, et ayant pris le commandement des troupes, elle fit respecter la veuve du nabab, sauva son enfant, protégea le territoire contre des ennemis du dehors; et enfin, après avoir pris soin de toutes choses, ne pouvant mieux faire, elle prit aussi la souveraineté de Serdanah.

Un Français de Lorient, homme de cœur et de mérite, M. Levasseau, commandait l'armée de la Begghum (Begghum signifie princesse). Il obtint toute sa confiance, et la décida à embrasser le christianisme; la princesse offrit sa main à l'homme qui lui avait enseigné l'évangile. Quelques années s'écoulèrent; M. Levasseau, henné de cette union, regretta pour tant la France. Il persuada à la Begghum de renoncer aux honneurs de Serdanah et de se retirer en Europe avec lui. Les préparatifs achevés, les deux époux prirent clandestinement la fuite. Mais à quelques lieues des frontières britanniques, on les prévint que les troupes soulevées les poursuivaient. Bientôt ils furent arrêtés et reconduits séparément à Serdanah sous bonne escorte.

Alors, Simrou-Begghum fit dire à M. Levasseau qu'elle avait avalé un diamant. Celui-ci s'imagina que la princesse voulait échapper par un suicide aux outrages des vainqueurs et au supplice qu'elle redoutait; et, pour ne pas lui survivre, il se brûla la cervelle.

La princesse ne mourut pas. Mais, profitant de la faiblesse qu'elle avait commise, un fils du nabab français, le jeune Sombre, avait ressaisi le pouvoir fondé par son père, et il retenait Simrou-Begghum en prison. Par bonheur, celle-ci parvint à s'échapper, réunit ses nombreux partisans, s'empara de la personne de Sombre (Louis-Renard), qui va le remplacer dans sa prison; et pour s'assurer la paisible jouissance d'un pouvoir deux fois conquis par elle, Simrou-Begghum fait une donation en règle de son petit empire à la compagnie anglaise, qui doit en hériter à sa mort.

coup de sensation en Allemagne : c'est celui d'un menuisier nommé Wendt, de Rostock. Il est accusé :

- 1° D'avoir empoisonné sa mère;
- 2° De tentative d'empoisonnement sur la personne de sa belle-mère;
- 3° D'avoir empoisonné sa femme;
- 4° De tentatives d'empoisonnement sur sept personnes de sa maison ; parmi lesquelles l'apprenti Heeser;
- 5° Du crime d'incendie;
- 6° De différentes infidélités et abus de confiance.

— On a distribué ces jours derniers, à l'occasion des élections, un imprimé intitulé : *Simple Avis aux Electeurs de Liège*, par M. Louis Davivier.

Une nouvelle industrie vient d'être introduite dans notre province. Une société vient de se former à Liège, pour la fabrication du sucre de betterave. Le principal établissement de cette société sera placé dans la commune de Douceel. — C'est M. J. Lefebvre qui se recommande par ses connaissances en chimie, comme par sa capacité industrielle, sera, pensons-nous, le directeur des établissements de la nouvelle association.

Nous avons dit hier que les actions de bon nombre de nos nouvelles sociétés industrielles étaient offertes au pair P. — On nous fait remarquer qu'à la bourse de Bruxelles d'hier, les actions d'une seule société sont ainsi cotées, presque toutes autres dépassaient le pair A. Mais toujours est-il que le pair n'est pour plusieurs que faiblement dépassé. Nous ferons observer de plus, que les actions d'une des associations dont nous avons parlé, étaient au dessous du pair, à la bourse de la même date.

INTERETS MUNICIPAUX.

Faubourg Ste. Marguerite. — Dégradation des puits et fontaines publiques. — Nécessité de les réparer.

Il y a quelque cent ans que des travaux considérables ont été faits pour amener de l'eau potable dans la commune d'Ans et Glain, et delà dans la ville de Liège. Six pompes furent établies sur toute la longueur de la montagne de Glain, trois puits et une pompe en Ster, à Ans; il existait encore deux fontaines, l'une au pied de la montagne d'Ans, l'autre près de la Basse-Chaussée, enfin une fontaine et une pompe étaient placées au-dessus du faubourg Ste-Marguerite, près de l'octroi municipal; tous ces puits, fontaines ou pompes publics, sont aujourd'hui ou taris ou démolis, et une commune de 3 à 4,000 habitants se trouve privée des eaux qui lui sont nécessaires.

Lorsque ces constructions si utiles furent entreprises, la commune d'Ans et Glain comptait à peine 1,500 habitants; si dès lors leur urgence fut reconnue, elle est certainement bien autrement évidente aujourd'hui, qu'elle en compte près de 4,000.

Mais les habitants de cette commune ne sont pas les seuls qui souffrent de cet état de choses; ceux de la rue Basse-Chaussée et de tout le faubourg Sainte-Marguerite sont dans le même cas.

La ville de Liège a fait exécuter, depuis plusieurs années, conjointement avec les menuisiers propriétaires de l'eau de source de Coq-Fontaine, à Ans, des travaux souterrains, pour y amener une assez grande quantité d'eau, et pour la diriger ensuite vers la ville, en passant par la rue Basse-Chaussée et le faubourg Ste-Marguerite. Mais il paraît que les menuisiers ont intérêt à ce que ces tra-

voux ne soient pas achevés; en effet, la quantité d'eau qui devrait être mise à la disposition de la ville, et qui coule aujourd'hui dans les canaux souterrains dont nous venons de parler, est employée exclusivement à faire tourner leurs moulins; la ville ne pourra en disposer qu'après l'entier achèvement des travaux commencés; jusques-là les menuisiers continueront à en jouir; il est donc urgent de reprendre ces travaux et de les mener à fin.

Les avances de fonds à faire par la ville pour atteindre ce but, ne seraient pas très-considérables, et elles pourraient être facilement couvertes, par la vente de petites parties d'eau aux habitants de la ville et des faubourgs qui en désireraient; c'est ce que font déjà d'ailleurs, avec avantage, les sociétés qui sont propriétaires de bassins d'eau potable, et qui, on le sait, ne peuvent satisfaire à toutes les demandes qui leur sont adressées.

Une eau abondante et saine est un objet de première nécessité pour les habitants d'une grande ville; souvent la santé publique en dépend; les eaux des sources qui se trouvent à Coq-Fontaine, en Ster à Ans, et au-dessus de la montagne de Glain, réunissent à cet égard toutes les qualités désirables; ces sources sont connues, elles ne tarissent jamais, et au moyen de quelques travaux nouveaux, on parviendrait à utiliser les anciens, abandonnés depuis si long-temps.

À diverses reprises, des réclamations ont été adressées à ce sujet à l'autorité compétente; jusqu'ici elles sont restées sans résultat. On s'apprête à en présenter de nouvelles; espérons que la publicité qui leur sera donnée, engagera enfin l'administration à prendre en considération l'un des objets qui intéressent le plus la propreté de la ville et de l'un de ses faubourgs les plus importants, la santé de ses habitants et le succès d'une foule d'établissements d'industrie, tels que les brasseries et les distilleries, dont les produits sont toujours en rapport avec la bonté des eaux qu'ils emploient.

FOIRES AUX LAINES.

Le conseil de régence, vu l'arrêté royal du 17 février 1827, qui autorise l'administration de la ville à établir annuellement le mardi et les jours suivants de la troisième semaine du mois de juillet, une foire pour la vente des laines indigènes;

Revu sa délibération du 15 décembre 1826;

Arrête les dispositions réglementaires dont la teneur suit :

1° La foire aux laines indigènes fixée chaque année au troisième mardi du mois de juillet, durera cinq jours consécutifs.

2° La place de St. Barthélemi est désignée pour la foire, attendu sa proximité de l'entrepôt des taxes municipales et que la circulation des vendeurs et des acheteurs peut s'y faire librement et sans crainte d'accidents. Il ne sera rien payé pour les places occupées.

3° Les laines expédiées pour la foire, pourront être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement et sans frais à l'entrepôt des taxes municipales pendant quinze jours seulement (1), mais les balles d'échantillons de différentes qualités, seront exposées sur la place St. Barthélemi et elles porteront une note indicative du local où les quantités sont déposées. — Les ventes et marchés sont facultatifs entre les vendeurs et acheteurs, soit par eux-mêmes soit par l'entremise des courtiers.

4° Les laines vendues pendant la foire, devront être pesées à l'entrepôt des taxes municipales et le droit à payer suivant le tarif, acquitté selon qu'il aura été convenu entre le vendeur et l'acheteur; cet objet rentrant dans leur intérêt particulier ainsi que pour l'accomplissement de leurs marchés.

Le présent sera imprimé, publié et affiché aux lieux accoutumés et des exemplaires en seront adressés à Messieurs les commissaires royaux des districts de la province, avec

(1) La régence a fait construire un plancher pour recevoir les laines que l'on veut y déposer.

pour lui demander un évêque, qu'elle ja pour confesseurs des moines italiens; et Jacquemont prétend « qu'ils lui ont fait une peur de diable du diable. » C'est bien possible; mais il faut avouer que sous d'autres rapports, ces moines italiens et son bon sens naturel ne l'ont pas trop mal conseillée.

La princesse de Serdanah a une fortune considérable. Elle jouit d'un revenu de dix laks de roupies, environ deux millions et demi de francs. D'autres récits font monter son revenu au double de cette somme, dont la moitié serait enfoui, suivant un usage des Indes; et ils ajoutent qu'elle possède un trésor d'environ cinquante millions de francs. Elle a comblé de bienfaits la famille de son premier mari, le colonel Sombre. Le petit-fils de ce Français, M. Dyce-Sombre, jouit à Serdanah d'une très-belle existence; c'est un homme d'une trentaine d'années, fort bien élevé et d'une grande distinction. Simrou-Begghum l'a institué héritier de sa fortune, à la charge de payer pension à tous ses serviteurs, à leurs enfants, à leurs veuves, en quelque coin du monde qu'ils se trouvent. M. Dyce-Sombre témoigne, dit-on, beaucoup d'attachement pour la patrie de son aïeul; et il est probable qu'après la mort de la Begghum il viendra visiter la France. On ne peut que prédire un très-bon accueil à un voyageur qui possède de si grandes qualités et de si beaux millions.

J'ai dit que le général Allard avait une mission du roi auprès de la reine de Serdanah. De Serdanah, il compte se rendre directement à Lahore, où il restera trois ou quatre ans. On sait qu'il y retournera pour dégager sa parole. Il n'est pas aussi facile de dire quand Runjet-Sing la lui rendra.

Je voudrais, en finissant, pouvoir rapporter ici les regrets que notre brave compatriote exprime avec une effusion touchante, dans une lettre qu'il a bien voulu m'écrire

invitation de vouloir bien les faire connaître à leurs administrés.

Fait en séance du 19 avril 1827.

Le président,

(Signé) Chev. DE MÉLOTTE D'ENVOZ.

Parle conseil, Le secrétaire, (signé) SOLEURE.

Nous avons inséré il y a quelques temps, deux lettres écrites de Rothem, qui nous avaient été adressées, et dans lesquelles on prétendait que MM. de Schiervel ne payaient point le cens nécessaire pour être éligibles au sénat. M. L. de Schiervel nous avait annoncé une réponse aux deux lettres précitées. Nous avons ouvert nos colonnes à l'attaque, nous nous empressons de les ouvrir aussi à la défense.

Rothem, le 19 juin 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Bruxelles dans les premiers jours de ce mois, et que vous avez jugé convenable de publier, je me suis engagé à répondre aux articles (1) insérés dans votre estimable journal sous les dates des 19 et 30 du mois de mai dernier, en ce qui concerne mon cens d'éligibilité au sénat.

Je le ferai au moyen de quelques chiffres que je vous prie de vouloir insérer dans un de vos plus prochains numéros.

Je paie en contributions;	
Sous Rothem et Dilsen	fr. 468 48
Sous Vechmaal	45 18
A Pirange	21 74
A Tongres	41 44
A Frère	2 14
A Nederhein	1 60
A Ruusun	6
A Werm	2 80
A Vliermaal	32 30
A Neereepen	21 50
A Guygoven	6
A Membruggen	3 50
A Elderen	6
A Keninxhem	5 40
A Rixingen	16 80
A Henis	4 0

Total francs 654 52

Les contributions que je paye dans la province de Limbourg seule, s'élèvent à six cent cinquante quatre francs et cinquante deux centimes; ce chiffre étant déjà de beaucoup supérieur à celui auquel on est descendu dans cette province pour former la liste des éligibles au sénat, d'après le prescrit de l'article 56 de la constitution, il est superflu que j'entre dans des détails quant aux contributions que je paye dans d'autres provinces; je m'en expliquerai cependant à l'auteur des articles quand il voudra se présenter chez moi avec qualité à cet égard.

Comme la méchanceté s'est attachée à mon frère Henri, comme à moi, en nous confondant dans une commune attaque, je répondrai quelques mots pour lui aussi; il est porté sur la liste des éligibles au sénat dans la province de Liège, comme payant francs 1445 de contributions. Quand on ôterait de cette somme, celle que lui et moi nous sommes accusés d'avoir abusivement employée pour grossir notre cens respectif, mon frère conserverait encore qualité pour être élu sénateur dans la province de Liège, comme moi je puis continuer à l'être dans celle de Limbourg, en ce que dans cette hypothèse même, il payerait encore un cens plus élevé que celui auquel on est descendu à Liège, pour former la liste des éligibles au sénat. Si j'ai bien voulu donner quelques explications gratuites, pour pallier les effets de la calomnie dirigée contre moi, autant que contre les autorités qui ont eu à vérifier mes titres, je ne descendrai pas jusqu'à relever les autres allégations insérées dans les lettres précitées, elles sont par trop absurdes. J'en abandonne l'auteur aux remords de sa conscience, s'il peut en éprouver; la honte de sa conduite retombera tôt ou tard sur lui-même; je lui pardonne tout le mal qu'il a cherché à me faire.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de considération distinguée,

Messieurs,

Votre humble et obéissant serviteur.

Louis de SCHIERVEEL, membre du sénat.

(1) Nous ferons remarquer que M. de Schiervel emploie ici improprement l'expression d'article. Il s'agit de lettres dont l'auteur est étranger à la rédaction de cette feuille, et auquel, comme nous l'avons déjà dit, nous avons ouvert nos colonnes, comme nous les ouvrons aujourd'hui à M. de Schiervel.

quelques instans avant son départ; je voudrais répéter ses adieux à son pays; j'aimerais à redire les remerciemens qu'il adresse à toutes les personnes qui lui ont donné des marques de leur bienveillance et de leur amitié (et le nombre en est grand!) pendant le séjour qu'il vient de faire au milieu de nous. Mais tout le monde croira sans peine à la reconnaissance du général Allard pour l'accueil si noble, si flatteur, si empressé, si cordial qu'il a reçu dans sa patrie. Ce qu'il faut qu'on sache bien (car ce n'est pas tant l'éloge du général Allard que celui de notre civilisation française, de notre hospitalité et de nos mœurs), c'est que dans le cœur de ce vieux soldat, au moment où il va retrouver les honneurs, la puissance, la richesse et tout le prestige de la plus éminente position dans les Indes, rien ne peut compenser la douleur qu'il éprouve de quitter une seconde fois le sol de la France!

Il y a vingt ans, en effet, le général Allard entreprenait pour la première fois le grand voyage qu'il recommence aujourd'hui; mais alors il partait le cœur gros d'humiliation et l'âme navrée; le maréchal Brune avait péri sous ses yeux; la réaction commencée dans le midi, menaçait toute la France; l'époque était rude pour un soldat de Napoléon; il fallait partir, ou plutôt s'exiler. Aujourd'hui le général Allard n'emporte que de doux souvenirs; il laisse la France libre et florissante. Il a revu le drapeau tricolore sur les tuileries et l'empereur sur la colonne. Un vaisseau du roi le transporte aux Indes, non plus en proscrit, mais en messager de civilisation, de richesse et d'industrie. Les temps sont donc bien changés pour le général Allard et pour nous! Puisse le souvenir de la France de juillet le suivre et le protéger jusqu'à Lahore! et puisse aussi le bon génie de Runjet-Sing ne pas le retenir trop long-temps!

(Débats)

VILLE DE LIÈGE.
Séance publique du conseil de régence vendredi prochain, 24 du courant, à 5 heures du soir.
L'ordre du jour est affiché.
Liège, le 22 juin 1836.
Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 22 JUIN.
Naisances : 1 garçon, 2 filles.
Décès, 1 fille, 2 femmes, savoir : Josephine Posmaune, âgée de 83 ans, sans profession, rue du Verd-Bois, veuve de Pierre Rouvaux. — Marie-Françoise Michel, âgée de 57 ans, journalière, rue du Berger, époux de Pierre-Remi Bertrand.

ANNONCES.

SAUMONS fumés à 2 francs la livre chez ANDRIEN, fils

ESTURGEONS très frais chez PERET, rue Ste-Ursule.

ESTURGEONS et SAUMONS de Meuse, chez ANDRIEN.

M^e DUSART, notaire à Liège, est chargé de

VENDRE UNE FERME

située sur Avroi à Liège, au pied de Cointe, avec une petite MAISON contigue et six bonniers un quart de jardins et prairies, en un seul gazon. Ces immeubles qui jouissent d'une des plus belles vues des environs de Liège, sont libres de charges. Ils sont d'un revenu de 1151, 73, en sus des contributions, et une partie convient infiniment pour bâtir des maisons de campagne. 668

Jeu de 30 de ce mois, à 2 heures, le notaire PAQUE, VENDRA à l'encan en la maison n° 89, rue des Tanneurs à Liège, le MOBILIER d'une succession, consistant en tables, chaises, bois de lit, linges, lits, matelas, pendules, horloges, commodes, garde-robes, gravures, ustensiles de ménage et de tannerie, etc. 669

QUARTIER A LOUER de trois pièces, rue St-Jean, numéro 782. 620

Lundi 27 juin 1836, à 2 heures, en l'étude du notaire Adams à Liège, on réexposera en VENTE publique, en deux lots séparés, la belle MAISON de feu M. le doyen BOUCQUEAU et les BATIMENS qui sont vis-à-vis, rue des Célestines à Liège, sans faculté de surenchérir et aux conditions à voir chez ledit notaire. 643

Le 27 juin courant, aux dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques, pardevant le notaire PAILLET, à Cipliet, chez Berlo, cabaretier, quatre PIÈCES de TERRE, d'origine patrimoniale, contenant ensemble deux bonniers 67 perches, situées aux Hayes du village dudit Cipliet. — S'adresser pour voir le plan et connaître les conditions audit notaire PAILLET à Braive, ou à M. Fréd. D'OMALIUS, avocat, rue sur la Fontaine, n° 49, à Liège, de 7 à 8 heures du matin et de 2 à 3 heures de relevée. 578

**POUR SORTIR DE L'INDIVISION
A VENDRE
LE BEAU DOMAINE
D'ORSINFAING,
AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.**

Cette belle propriété de ce nom, dépendant de la commune de Villers-sur-Semois, canton d'Etalle, district de Virton, province de Luxembourg, consiste en maisons d'habitation, grange, écuries, étables, bergerie, remises, le tout construit solidement et couvert en ardoises; cour, jardins de ferme et autre, bosquet, vergers, étang, prairies et terres labourables, le tout d'une contenance de cinquante bonniers métriques.
Ayant au Nord les bois et grandes forêts de Rulle et de Chiny;
Au Midi les rivières de la Rulle et de la Semois
Affermé à Louis Bernier, au rendage de 1050 francs, plus des charges et des réserves.
Les amateurs pourront prendre connaissance de la vente au domaine susdit chez la dame veuve HINQUE née GILSON; chez M. HINQUE à Rossignol, et à Tintigny chez le notaire ALEXANDRE. 664

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.
VENTE PAR ACTIONS
SIX PROPRIÉTÉS EN AUTRICHE.

1^o 2^o DEUX PALAIS à Vienne. 3^o La terre et le château le MERLHOE en Styrie. 4^o La Côte de FAAL avec ses riches vignobles. 5^o La terre de ROSBACH en Styrie et la dime de 50 bien-fonds. 6^o Les vignobles de DORN. En outre 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action 20 francs. Pour 120 francs sept actions dont une rouge, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhoef est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM, Banquier et Receveur général,
A FRANCFORT Sur Mein.
Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

La COMMISSION administrative des HOSPICES civils de Liège, informe que le mercredi 20 juillet 1836, à 3 heures de relevée, elle mettra en ADJUDICATION publique au rabais par voie de soumission et ensuite de vive voix, à l'extinction des feux, la construction de divers travaux à exécuter aux fermes et batimens des hospices.
Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétaire de ladite commission, où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 673

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le Lundi 4 juillet 1836 à deux heures de relevée, il sera procédé à la maison commune à Beaufays à la mise en ADJUDICATION de la CONSTRUCTION D'UNE MAISON presbytérale audit lieu. Le cahier des charges, plans, et devis sont déposés au secrétariat de la mairie
Legros, bourgmestre. 674

REQUEIL

DISPOSITIONS RELATIVES

REORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.
Contenant la loi du 2 janvier 1835, les arrêtés royaux fixant le nouvel uniforme de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de la garde, etc.
Prix : 50 centimes, au bureau du POLITIQUE.

**Vente
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ**

**ANCIENNE SEIGNEURIE D'ORIGINE
PATRIMONIALE.**

Lundi 25 juillet 1836, à 10 heures du matin, il sera VENDU publiquement par le ministère, à la recette et en l'étude de M^e PETITHAN, notaire d'arrondissement à Marche, une BELLE PROPRIÉTÉ, située à Jupille, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, composée d'une jolie MAISON de MAÎTRE, habitation pour le fermier, batimens d'exploitation, cour, jardins, vergers très-bien arborés, prés, terres labourables, pâtures, bois taillis, futaie sur taillis, plantations nouvelles, le tout de première qualité, contenant environ 86 bonniers métriques.
Cette propriété par sa situation au bord de la rivière navigable de l'Ourte, offre tous les avantages.
S'adresser pour voir la propriété, à M. le baron Heusch, rentier à Jupille, propriétaire, et pour avoir connaissance du plan et des conditions de la VENTE, audit notaire PETITHAN.
Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 654

**VENTE
DES LIVRES ET DE L'ARGENTERIE DE LA
SUCCESSION DE M. LE CURÉ ARNOLD.**

Elle aura lieu à l'encan, le MARDI 28 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont. Le catalogue des livres se distribue chez L. DUVIVIER-STERPIN, libraire, rue sur Meuse, n° 380. 662

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 21 JUIN.

La barque américaine Trenton, v. de Bahia, ch. de 613 caisses sucre Brésil. — Le brick prussien Sirène, v. de Dantzig, ch. de bois de construction et 45 lasts graine de lin. — Le koff hanovrien Hoffnung, v. de Ditsum, ch. de 35 lasts avoine, 15 lasts orge, 65 b. beurre. — La galjace mec. klenbourgeoise Franz, v. de Riga, ch. de bois de construction et 20 ballots plumes à écrire. — Le chargement de la galjace Maria, se composait de graine de colza.

VENTES.
Sucres raffinés. — 7,000 kilos lumps de fl. 23 1/8 à 23 1/4.
Cafés. — 150 balles Brésil, à prix divers.
Riz. — 100 balles Bengale commun à fl. 8.
50 tierçons Caroline nouveau à fl. 13 1/2.

BOURSES.

PARIS, LE 21 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 35	108 40
fin courant...	00 00	00 00
Trois pour cent, comptant...	80 25	80 35
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc. comp...	100 25	100 35
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 ^{er} nov. comp...	42 7/8	43 1/4
fin cour...	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	15 1/4	15 1/2
Dte. pass. sans int. compt...	43 3/8	43 1/2
Emp. des cort. J. de mai 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834...	00 00	00 00
fin cour...	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834...	00 00	00 00
fin courant...	00 00	00 00
Coupons cortés...	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	402 5/8	403 00
fin courant...	00 00	00 00
Belgique. Empr. 1831, compt...	103 00	102 3/4
fin cour...	00 00	00 00
Banque de Belgique...	149 1/2	149 00

AMSTERDAM, LE 20 JUIN.

Deute active...	56 3/8	Rente française...	00 00
différée...	0 0/00	Métalliques...	100 5/8
Billet de chance...	24 7/8	Russie, H. et C...	104 3/4
Syndic. d'amort...	97 15/16	Esp. rente perp...	43 5/8
3 1/2...	84 1/2	Naples falconnet...	00 00
Soc. de comm...	174 0/0	Brsiliens...	87 3/8

LONDRES, LE 20 JUIN.

3 p. c. consolidés...	92 1/8	Escompte...	00 00
Bel. em. 1832 C. D...	102 1/2	Différées...	20 1/2
Holl Dette active...	57 1/8	Passives...	13 3/8
Id. 5 p. c...	000 0/0	Russie...	110 1/2
Portugais, 5 p. c...	84 1/2	Brsil: Emp. 1834...	87 0/0
Id. 3 p. c...	53 1/2	Mexicains, 5 p. c...	35 1/2
Espagne. Cortés...	42 3/4	Colomb...	00 00

ANVERS, LE 22 JUIN.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	112 1/2 p.		
Rotterdam...	112 1/2 p.		
Paris p ^r fr. 100...	p.	p fl. 58 p.	1 00 p.
Londres p ^r Est. r...	12 06 1/4	fl. 11 98 3/4	0 00
Ham. p ^r 40 HB...	35 1/8	34 15/16	34 13/16
Bruxelles...	114 1/2 p.		
Gand...	114 1/2 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			fl. 500		438 0/0
Deute activ. 5	105 0/0	A	BRÉSIL.	5	87 0/0 P
différ.	44 0/0	A	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m. 5	101 1/2	A	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		44 3/8 1/2 P
Act. de la B.			Dette diff.		43 1/2 A
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dette act. 2 1/2	97 1/2	P	à L.		
Rte. remb. 5	97 1/2	P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq. 5	103 1/2	A	Cert. Falc. 5		95 0/0.
Lots fl. 100.	257	A	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	428	P	levée 1832.	5	102 3/8 A
fl. 500.	686	A	à An. 1834.	5	101 3/4 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	114 3/4	P			

Notre bourse était assez ferme aujourd'hui. Ardoins ouvert 44 1/4 3/8 1/2 et reste 44 1/2 cours. — Hier au soir, on a fait 44 3/4 7/8.
Il y avait beaucoup d'acheteurs.
Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures.
Point de variation.

BRUXELLES, LE 22 JUIN.

Emp. R., fin cour	101 3/4	Synd. d'amort...	00
pr. à 4 mois	000 0/0	Lost. r. av. cour.	97 1/2 A
Dette active...	55	inscrip.	103 3/4 P
Empr. de 1832...	99 1/2	Métalliques...	95 1/4 P
Act. Société Gén.	825 0/0	Naples...	102 1/2 P
So. de Com. de cvj	134	Rome...	86 7/8 P
Ban. de Belgique	149 1/2	Brsil. Rotsch...	44 1/2 P
So. du c. de S.-O	107 1/2	Emp. Ard. 1835...	09 0/0
S. Hauts-Four.	128 1/2	Emp. Guebh...	00 0/0
Wasme-Hornu...	400 0/0	P. à Ams...	00 0/0
Bauq. fonc...	99 0/0	Fin cour...	15 3/4
S. du Cha. Flenu.	113 0/0	Id. différée...	00 0/0 P
Sclassin...	105	Id. 1835...	00 0/0
Société nationale.	121 0/0	Cortés à Paris...	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	à Londres...	00 0/0
Levant de Flenu.	105 0/0	Coup. Cortés...	00 0/0
Charb. d'Ougrée.	143 0/0	A CHANGES.	
Sars-Longchamps	104 0/0	Amsterdam...	01 0 p.
Fourn. des Venues	103	Londres ct...	0 0/0
St-Léonard...	405 0/0	2 mois...	0 0/0
Dette active. Hol.	55 3/4	Paris...	

VIENNE, LE 13 JUIN.
Métalliques, 403 7/8. — Actions de la banque, 1374 0/0.
H. LICNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège